

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 19 FEVRIER 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	131

L'an deux mille dix

et le : 19 février

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation

12 février 2010

Nombre de Membres présents : 131

Date d'affichage

19 février 2010

Monsieur Marcel LETISSIER, Maire d'Ecordal, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**MODIFICATION  
PARTICIPATIONS DU  
SYNDICAT A LA  
REHABILITATION  
DES  
ASSAINISSEMENTS  
NON COLLECTIFS**

**MODIFICATION PARTICIPATIONS DU SYNDICAT  
A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS  
NON COLLECTIFS**

- Vu la délibération n° 2007/11 précisant les modalités d'exercice de la compétence « Réhabilitation des Assainissements Non Collectifs ».
- Vu la délibération n° 2008/08 la modifiant partiellement.
- Compte tenu de l'évolution des taux d'aides des divers organismes financeurs et plus particulièrement le Conseil Général.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré par 131 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Comité Syndical, décide pour l'aide du syndicat telle que prévue à l'article 3 de la délibération n° 2007/11 :

- pour les opérations 2009 et 2010, il est précisé que les taux pris en compte pour le calcul de l'aide sur le dépassement des prix plafonds de référence sont ceux cumulés des organismes publics (Agence de l'eau et Conseil Général) avec un montant maximum par installation de 1.500,00 €.
- pour les opérations 2011 et au-delà, l'aide du Syndicat sera égale au montant des études (A.P.D.) de chacune des installations.
- Il est précisé que ces montants s'entendent T.T.C.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

**VOTE :**

**POUR : 131**

**CONTRE : 0**

**DELIBERATION  
N°2010/16**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 19 février 2010